|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-septième sessionGenève, 25 et 26 octobre 2021 | TC/57/5 Add.Original : anglaisDate : 1er octobre 2021 |

ADDITIF AU DOCUMENT intitulÉ
Élaboration de documents d’orientation et d’information

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉsumÉ

 Le présent additif vise à rendre compte des faits nouveaux intervenus à la trente-neuvième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) concernant : 1) le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”; 2) le document TGP/5, section 6 “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale” et 3) le document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”.

Éventuelles révisions futures des documents d’orientation et d’information

### Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

 Le TWC a pris note du fait que le Conseil, à sa cinquante-quatrième session, avait adopté au moyen de la procédure par correspondance, le document UPOV/INF/16/9 “Logiciels échangeables” (voir les paragraphes 16 à 20 du document TWC/39/9).

 Le TWC a noté que le Bureau de l’Union avait publié le 8 avril 2021 la circulaire E-21/030 invitant les personnes désignées par les membres de l’Union faisant partie du TC à donner au Bureau de l’Union des informations sur l’utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16/10 Draft 1 “Logiciels échangeables”, ou à actualiser ces informations le 7 mai 2021 au plus tard.

 Le TWC a noté que le Bureau de l’Union avait reçu une proposition de la Chine tendant à inclure le logiciel “DHS Excel 2.0 – Système d’analyse des données pour l’examen DHS des obtentions végétales” dans le document UPOV/INF/16.

#### Logiciel d’analyse statistique : DUSCEL 3.0 (document TWC/39/6)

 Le TWC a assisté à un exposé présenté par un expert de Chine sur le logiciel d’analyse statistique DUSCEL 3.0 pour la gestion et l’analyse des données et photos dans le cadre de l’examen DHS. L’exposé est reproduit dans le document TWC/39/6.

 Le TWC a noté que le logiciel était encore au stade de l’élaboration. Le TWC est convenu d’inviter des experts à contacter la Chine en vue de coopérer à la suite de l’élaboration du logiciel et d’inviter la Chine à fournir des informations sur les faits nouveaux qui seraient intervenus à la première session du TWM.

### Section 6 du document TGP/5 : “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale”

#### Site et lieu d’examen

 Le TWC est convenu de modifier la section 6 du document TGP/5, chapitres “Rapport UPOV d’examen technique” et “Formulaire UPOV de description variétale”, ainsi qu’il est indiqué dans le document TWP/14, qui se lit comme suit (voir les paragraphes 26 et 27 du document TWC/39/9 “Report”) :

Chapitre : Rapport UPOV d’examen technique

13. ~~Station(s)~~ Site et lieu~~(x)~~ d’examen

[…]

16. Date et référence du document contenant les principes directeurs d’examen de l’UPOV

17. Date et/ou référence du document contenant les principes directeurs d’examen du service ayant établi le rapport d’examen

Chapitre : Formulaire UPOV de description variétale

Le point 11 doit être modifié comme suit : “~~Station(s)~~ Site et lieu~~(x)~~ d’examen”

##### Renseignements complémentaires qui devraient figurer dans les rapports d’examen DHS

 Le TWC a pris note de la proposition visant à réviser la section 6 du document TGP/5, “Rapport UPOV d’examen technique” et “Formulaire UPOV de description variétale” afin d’inclure des renseignements complémentaires dans les rapports d’examen DHS, et à examiner la pertinence d’autres solutions pour fournir les informations souhaitées.

### Document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”

 Le TWC est convenu de modifier le système de codes UPOV pour fournir des informations sur les types et groupes de variétés et la classe de dénomination variétale, ainsi qu’il est indiqué dans le document UPOV/INF/23/1 Draft 2 (voir les paragraphes 42 et 43 du document TWC/39/9 “Report”).

 Le TWC a souscrit à la proposition que le TWA avait formulée à sa cinquantième session, d’envisager de limiter le nombre de caractères utilisés dans l’élément ajouté, afin d’éviter des extensions inutilement longues.

[Fin du document]